



SYMILAV - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

Département de la Loire

CONTRAT DE RIVIERE DU LIGNON DU FOREZ



Résumé

Dossier Sommaire de Candidature

à un 2^{ème} contrat de rivière pour le Lignon du Forez

juillet 2008

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr

PREAMBULE

Le bassin versant du Lignon du Forez est le bassin emblématique de notre département de la Loire par ses richesses écologiques et paysagères allant des tourbières des Hauts de Chaumes aux rivières de montagne en terminant par les rivières de plaine entourées d'étangs. Le Lignon du Forez est l'affluent le plus important du fleuve Loire au sein de notre département et constitue ainsi un enjeu important pour le bassin versant de la Loire.

Le Syndicat Mixte du Bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy a mené à bien un premier contrat de rivière qui a permis de fortes avancées en terme de collecte et de traitement des eaux usées, de mises aux normes des bâtiments d'élevage, de restauration de la ripisylve de nos rivières. Mais plus encore, c'est un véritable dialogue sur l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle des 55 communes du bassin versant qui s'est instauré au cours de cette phase opérationnelle.

Le contexte sur l'eau a fortement évolué au cours de ces dernières années avec la Directive Cadre sur l'Eau qui a induit une révision du SDAGE Loire Bretagne et qui a fixé des objectifs ambitieux sur les 12 masses d'eau du bassin versant pour l'atteinte et la conservation du bon état écologique. De plus, le SAGE Loire en Rhône Alpes, qui englobe notre territoire, est en cours d'élaboration.

Afin de répondre aux objectifs fixés par la DCE, de poursuivre le travail entrepris durant le premier contrat de rivière et de pérenniser le dialogue initié, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy, en accord et en concertation avec le comité de rivière, souhaite mettre en oeuvre un nouveau contrat de rivière.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre bienveillance l'examen attentif de notre dossier sommaire de candidature qui nous permettra de lancer les études nécessaires à l'élaboration de notre second contrat de rivière.

Le Président



Gabriel ROUSSET

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr

1 - Un premier contrat de rivière... un bilan...

Le contrat de rivière du Lignon a été signé en décembre 2000 entre les collectivités du bassin versant et les partenaires : Etat, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de la Loire. Initialement prévu pour une durée de 5 ans, il a été prorogé en 2006 par un avenant reportant l'échéance de 2 années. Il s'est achevé en décembre 2007 à l'issue de 7 années de travaux.

Le temps du bilan est arrivé. Le SYMILAV a engagé une étude bilan, évaluation et perspectives dans le but de dresser un bilan de réalisation du programme, mesurer l'atteinte des objectifs, mettre à plat les réussites mais aussi les difficultés rencontrées, caractériser l'évolution des enjeux de l'eau sur le territoire et se donner le temps de réfléchir ensemble à l'opportunité d'une suite.

Rappel des objectifs et des actions inscrites au contrat

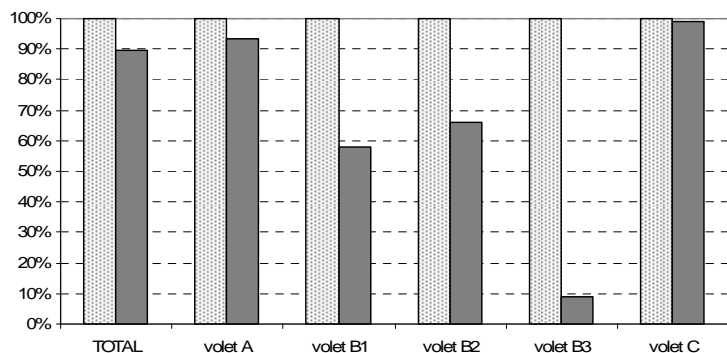
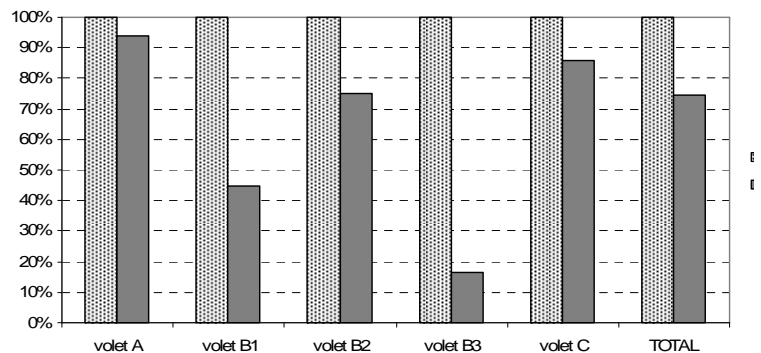
☐ Améliorer la qualité des eaux	→ Volet A : assainissement domestique et opération groupée agricole	110 actions pour 21,2 millions € HT
☐ Lutter contre les crues	→ Volet B3 : protections contre les inondations et prévention	12 actions pour 0,5 million € HT
☐ Préserver les rivières	→ Volet B2 : restauration entretien de la ripisylve, des berges et des ouvrages	4 familles d'actions ; 0,75 million € HT
☐ Promouvoir un tourisme doux	→ Volet B1 : mise en valeur des paysages riverains	40 actions pour 1,2 million € HT
☐ Animer et suivre, communiquer	→ Volet C : personnel chargé du suivi et de l'animation, sensibilisation	7 actions pour 1,1 million € HT

Un bilan globalement positif

- ▨ objectif prévu
- engagé

- ⇒ Plus de 70% des actions prévues ont été engagées. Ce qui est un bon résultat étant donné le caractère très « copieux » du contrat
- ⇒ Un plus fort taux de réalisation pour le volet A : assainissement et le volet C : animation suivi
- ⇒ Une réalisation moins importante pour les volets B1 : paysages riverains et B3 : inondations
- ⇒ 90% des financements inscrits ont été mis en oeuvre

Engagement des opérations



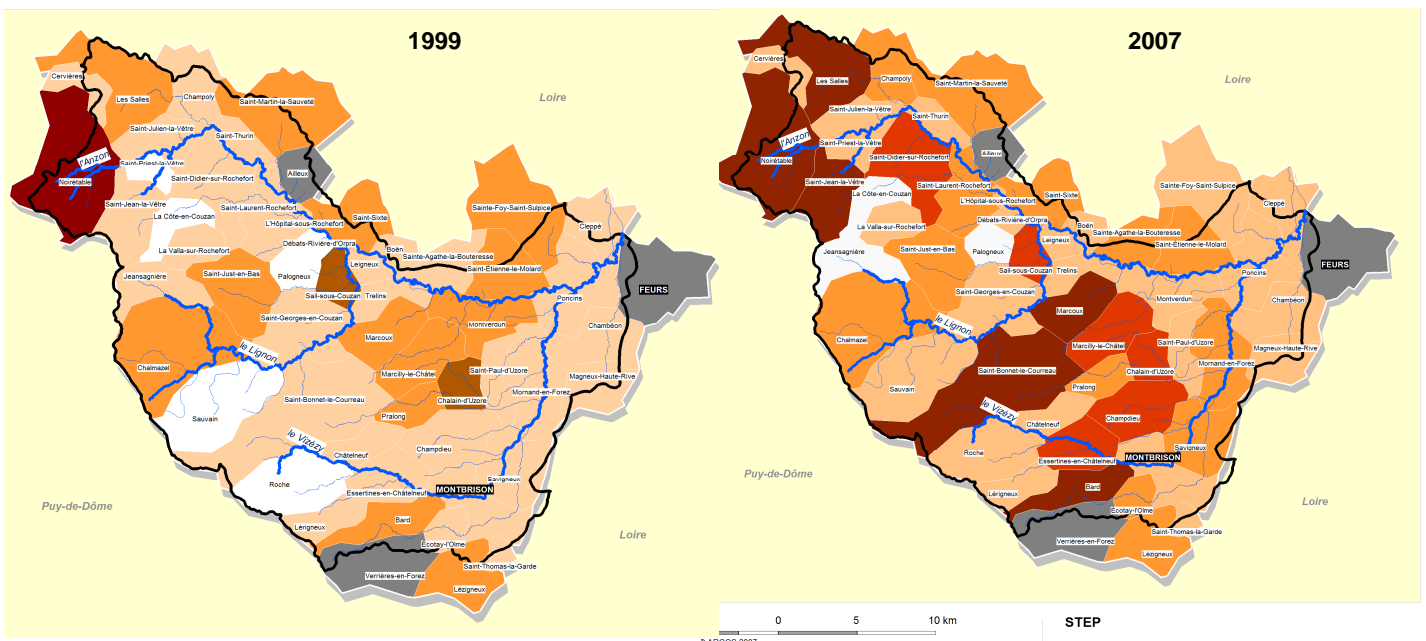
Claudine LECURET



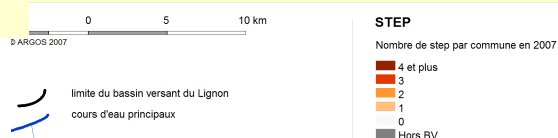
Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr

Un effet très positif du contrat : la forte avancée de l'assainissement



Evolution du parc de stations d'épuration par commune



L'assainissement des collectivités était déficitaire au départ. Durant la période du contrat de rivière, les infrastructures du bassin versant ont fortement progressé avec 28 nouvelles stations d'épuration et une capacité d'épuration accrue de + 15 000 équivalents habitants. Cette avancée notable est en lien direct avec les financements apportés par le contrat de rivière. On soulignera le rôle important des fonds européens (FEDER) activés par le SYMILAV.

Plusieurs actions affichées initialement au contrat ont dû être revues techniquement et financièrement. Elles avaient été définies sans étude diagnostic ni zonage d'assainissement. La plupart des Schémas Directeurs d'Assainissement a été réalisée après 2000. Pour certaines communes de lourds travaux portant sur les réseaux sont venus s'ajouter au programme d'assainissement.

Entre 1999 et 2007, **55 millions d'euros d'études et de travaux d'assainissement** ont été engagés sur le bassin versant (y compris en dehors du contrat de rivière), dont 21,9 pour réseaux et station du SIMELET.

On constate également une nette avancée de la prise en compte de l'assainissement non collectif. 100% du territoire est couvert à présent par des SPANC, Services Publics de l'Assainissement Non Collectif, au niveau communal ou le plus souvent intercommunal. Environ 17% des dispositifs ont d'ores et déjà été visités. Le taux de conformité est souvent faible.

Un bilan plus mitigé pour l'opération groupée

Cette opération menée en parallèle au contrat de rivière, mais bien partie intégrante de celui-ci, avait pour objectif de réduire la pollution apportée par les élevages agricoles. Modalités et contenu ont fortement évolué en grande partie du fait du retrait de financeurs. Le SYMILAV a alors joué un rôle clé dans la relance de cette action, en activant d'autres ressources et notamment les fonds européens (FEOGA).

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
 claudine.lecuret@wanadoo.fr

Opération groupée telle que prévue en 2000

- ⇒ Sur la zone de montagne
- ⇒ Pour 240 agriculteurs favorables
- ⇒ Soit 7650 UGBN
- ⇒ Contenu : travaux de mise aux normes des bâtiments d'élevage et actions de sensibilisation aux pratiques
- ⇒ 4 700 000 €HT

Opération groupée PMPOA 2 du Lignon Vizézy telle que réalisée

- ⇒ Tout le bassin du Lignon a été éligible
- ⇒ 69 exploitations volontaires ont réalisé des travaux de mise aux normes, 3390 UGBN
- ⇒ Les opérations de sensibilisation n'ont pas été menées
- ⇒ Investissements : 2 875 000 euros

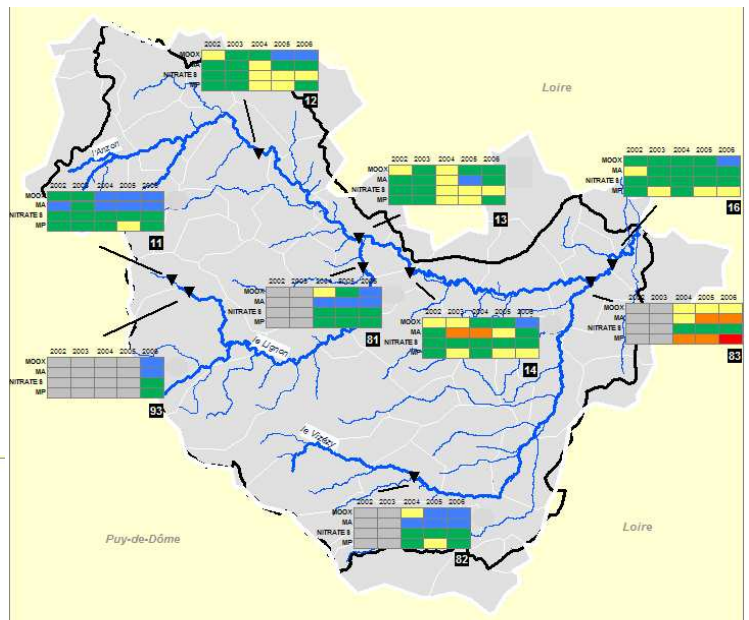
Sur la période, au total 139 exploitations d'élevage se sont mises aux normes dont 70 dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, PMPOA II, représentant 4821 UGB et 69 grâce à l'opération groupée (3390 UGB). L'avancée réalisée en parallèle grâce à cette action est donc significative.

Résultat : la qualité des eaux est en voie d'amélioration...

Grâce au réseau de suivi de la qualité des eaux mis en place sur le bassin versant par les différents partenaires (Agence de l'Eau Loire Bretagne, CG42, SYMILAV), on constate une amélioration amorcée pour certains paramètres de pollution (matières organiques). Les qualités « azote » et « phosphore » ne sont toutefois pas encore satisfaisantes. La qualité « nitrates » de l'Anzon, s'est même dégradée.

Le réseau n'est pas assez dense pour apporter des informations quant à la qualité des petits affluents. Une étude plus fine est engagée en 2008 afin de mieux évaluer les effets des efforts entrepris par les communes concernées.

Phénomène non cerné en 2000 : des teneurs trop élevées en pesticides ont été mises en évidence sur le Lignon aval.



... cependant tout n'est pas résolu et des efforts restent à faire

La mise en valeur des paysages riverains : un volet peu exploité

Manque de motivation, objectif insuffisamment défini au départ, changements de municipalités en 2001, problèmes de faisabilité technique, financière ou foncière... toutes ces raisons expliquent le fort remaniement dont ce volet B1 a fait l'objet en cours de contrat, et au final, le faible taux de réalisation des actions inscrites (44% d'actions réalisées ou en cours).

Restauration et entretien des rivières : le rôle clé du syndicat

Les moyens de mise en œuvre de ce volet B2 n'étaient pas définis au démarrage du contrat de rivière. L'équipe s'est étoffée au fur et à mesure. Le choix de fonctionner en régie avec des équipes rivière s'est fait tardivement ce qui explique qu'un retard a été pris sur le programme de travaux initialement

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
 claudine.lecuret@wanadoo.fr

prévu et sur la mise en place de l'entretien régulier. Toutefois, les principaux secteurs à risque sont traités.

La protection des berges s'est orientée vers les zones à enjeux (bâti, routes...). La mise en oeuvre des techniques végétales a bien fonctionné et a convaincu les acteurs locaux.

Si certains messages sont passés, il reste encore à faire notamment auprès des riverains puisqu'on constate toujours de mauvaises pratiques : déchets sur berges, curages, utilisation d'herbicides sur berges, piétinement du bétail...

Le volet B2 en chiffres :

- 26 km de rivière restaurés sur 66 km prévus ; 100 000 €HT (hors coût des équipes)
- 7 km de travaux suite à la tempête de 1999 (non prévus au départ) ; 90 000 €HT
- 850 ml de berges restaurées au lieu de 600 ml prévus (sites différents) ; 133 000 €HT engagés pour 114 000 prévus
- Des travaux supplémentaires suite à la crue de 2003
- 15 secteurs protégés au lieu de 9 initialement prévus
- 8 ouvrages restaurés sur 35 prévus dont 4 ouvrages avec franchissement piscicole permettant d'accroître de 6 km le linéaire accessible aux truites et ombres
- Le coût réel des projets est supérieur à l'estimatif de départ

Lutte contre les inondations : une avancée à conforter



2 des 12 actions prévues ont été réalisées représentant 9% des crédits du volet B3. On note aussi que le risque a diminué par changement d'affectation des bâtiments, par exemple pour une usine à Boën ou encore l'hôpital local qui va être déplacé. D'autres situations demeurent inchangées. L'impact financier des aménagements est avancé par les communes.

La perception du risque semble également s'être quelque peu amoindrie avec le temps.

Jeu de boules à Saint Sixte. Crue du Lignon – février 1990

La vigilance reste donc de mise. D'autant plus que tous les Plans de Prévention des Risques Naturels - Inondation (PPRNI) ne sont pas approuvés, que tous les plans d'alerte et d'évacuation des campings ne sont pas en place, et que des remblais (heureusement peu nombreux) en zone d'expansion des crues ont été effectués durant la période du contrat de rivière.

PPRNI élaborés (gris) et approuvés (marron)



Animation, promotion et suivi du contrat

Ce volet est complémentaire aux précédents volets du contrat en assurant leur mise en oeuvre et en faisant connaître le contrat de rivière auprès des élus et des habitants. Ce volet a été réalisé en presque totalité : 99% du montant prévu a été engagé (avec quelques réalisations sur 2008).

Une équipe aux compétences reconnues...

Les besoins en moyens humains ont été sans doute sous-estimés en début de procédure : un recrutement plus précoce d'un chargé de mission aurait donné une impulsion de départ plus forte. Au fur et à mesure du déroulement du Contrat de Rivière, l'équipe technique du SYMILAV s'est étoffée pour atteindre un effectif de 14 personnes (fin 2007). Cette équipe a permis une bonne continuité dans les interventions du fait de sa stabilité et un accroissement continu des compétences techniques. L'enjeu actuellement est de maintenir au sein de l'équipe du temps pour l'animation de terrain

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr

auprès des communes ou encore auprès des propriétaires fonciers et autres acteurs en lien avec la rivière.

...et une structure porteuse, le SYMILAV, légitimée

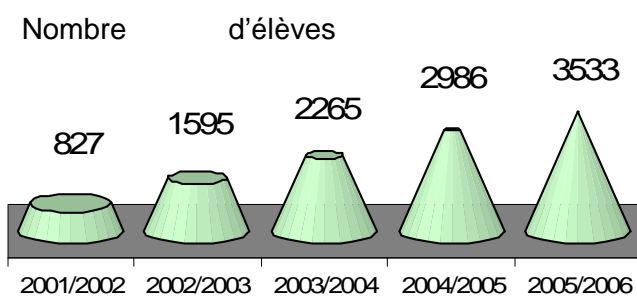
Le SYMILAV, structure intercommunale qui a pris le relai du SEMAFOR et a porté le contrat de rivière, a acquis au fil des ans une légitimité auprès des communes qui le reconnaissent comme le principal interlocuteur en ce qui concerne la thématique « assainissement » (d'où l'ajout de la compétence SPANC- Services Publics de l'Assainissement Non Collectif) plus que sur la thématique des cours d'eau. En se dotant de moyens, le SYMILAV a permis un bon suivi administratif et financier du contrat, un bon niveau de partenariat (avec la Région Rhône-Alpes, avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, avec le Conseil Général de la Loire,...) et une optimisation des opportunités financières (recherche de subventions,...).

Une appropriation par les élus à renforcer à l'avenir

Très concrètement durant les 7 années du contrat, des opérations ont été menées, des résultats ont été obtenus, mais ils ne sont pas toujours clairement identifiés au Contrat de Rivière par les élus. Au-delà du cercle des élus impliqués (membres du bureau essentiellement), l'impact auprès des élus n'a pas atteint le niveau que l'on aurait pu attendre dans le cadre d'une telle procédure. A son démarrage, les communes ont principalement apprécié les aides financières apportées pour la mise aux normes de l'assainissement (qui représentait par ailleurs un enjeu important à l'époque). La prise de conscience des élus de la nécessité d'un projet plus environnemental pour la rivière n'a pas véritablement émergé. Cette prise de conscience sera un des enjeux de la prochaine procédure que les élus appellent de leurs vœux.

Des actions de sensibilisation et d'information aux impacts difficiles à apprécier

Des actions de communication ont été menées tout au long du contrat de rivière. Tout d'abord sous une forme classique par l'intermédiaire d'une publication « La vie de nos rivières ». Puis d'autres modes de communication ont été empruntés : articles dans la presse locale (notamment à la fin de chaque chantier), reportage diffusé sur la télévision locale, édition d'un fascicule à destination des propriétaires fonciers riverains, participation à une journée d'échange organisée par le Fédération de Pêche et la FRAPNA... Par ailleurs, une signalisation des travaux et des véhicules du SYMILAV a été réalisée.



Enfin, le travail de sensibilisation auprès des scolaires est l'une des actions phares de ce volet portant sur l'animation du Contrat de Rivière. Cette action, confiée au CILDEA, réalisée entre 2001 et 2006 a porté sur 170 journées d'intervention touchant ainsi plus de 3 500 élèves.

L'impact auprès du grand public et du public scolaire de l'ensemble de ces actions demeure cependant difficile à mesurer.

2 - LES DOCUMENTS DE CADRAGE TECHNIQUE ET REGLEMENTAIRE

La DCE

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr

Rappel de l'état des lieux (2004) :

N°	Masses d'eau	Probabilité de respect des objectifs	Facteur déclassant
GR0170	Lignon du Forez de sa source à Boën	Risque	Morphologie
GR0171	Lignon du Forez de Boën à la Loire	Risque	Macropolluants ; Pesticides
GR0172	Vizézy de Savigneux au Lignon	Doute	Macro-polluants ; morphologie non qualifiée
GR0174	Anzon et ses affluents	Risque	Morphologie
GR1014	Curtieux et ses affluents	Risque	Macropolluants ; Morphologie ; hydrologie non qualifiée
GR1022	Vizézy et ses affluents de sa source à Savigneux	Risque	Hydrologie
GR1045	Ruillat et ses affluents	Risque	Morphologie ; Hydrologie
GR1058	Moingt et ses affluents	Risque	Morphologie ; Hydrologie
GR1107	Pralong et ses affluents	Risque	Macropolluants ; Morphologie ; Hydrologie
GR1179	Alliot et ses affluents	Doute	Macropolluants ; Hydrologie
GR1188	Féline et ses affluents	Risque	Macropolluants ; Morphologie ; Hydrologie
GR1222	Drugent et ses affluents	Risque	Macropolluants ; Morphologie ; Hydrologie

Une masse d'eau souterraine est située sur l'aval du bassin versant : la masses d'eau FRG091 « sables et marnes du tertiaire de la Plaine du Forez ». L'objectif de bon état quantitatif est possible pour 2015 par contre l'atteinte du bon état chimique est reportée à 2021.

Le SDAGE Loire Bretagne

Le SAGE Loire en Rhône Alpes

Fin 2007, la phase d'état des lieux et diagnostic global s'est terminée. Elle est en phase de validation pas la Commission Locale de l'Eau.

NATURA 2000

Le bassin versant du Lignon comporte 3 sites d'importance communautaire proposés au titre de la Directive Habitats : les parties sommitales et Hautes Chaumes, les étangs de la Plaine du Forez, le Lignon et ses affluents.

La réalisation du Document d'Objectifs, DOCOB, de ce dernier site concerne très directement la rivière. Elle est portée par le SYMILAV. Dans un esprit de recherche de cohérence entre Natura 2000 et contrat de rivière, le SYMILAV portera leurs élaborations dans le même temps.

3 - LES OBJECTIFS PROPOSES ET LES PISTES D' ACTIONS

Entre 2000 et 2008, le poids pris par chacune des thématiques d'une gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant du Lignon, en terme d'enjeu, a fortement évolué. Ceci est dû en grande partie à l'évolution de la prise de conscience (cas de la ressource en eau) et également à l'évolution de la Politique communautaire de l'eau durant cette période et à la dimension plus écologique qu'elle a introduit.

Claudine LECURET

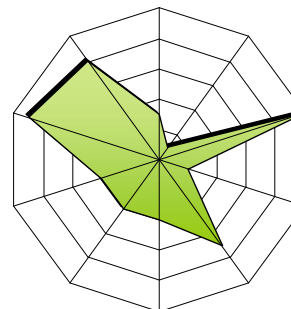
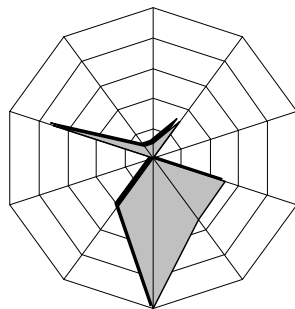
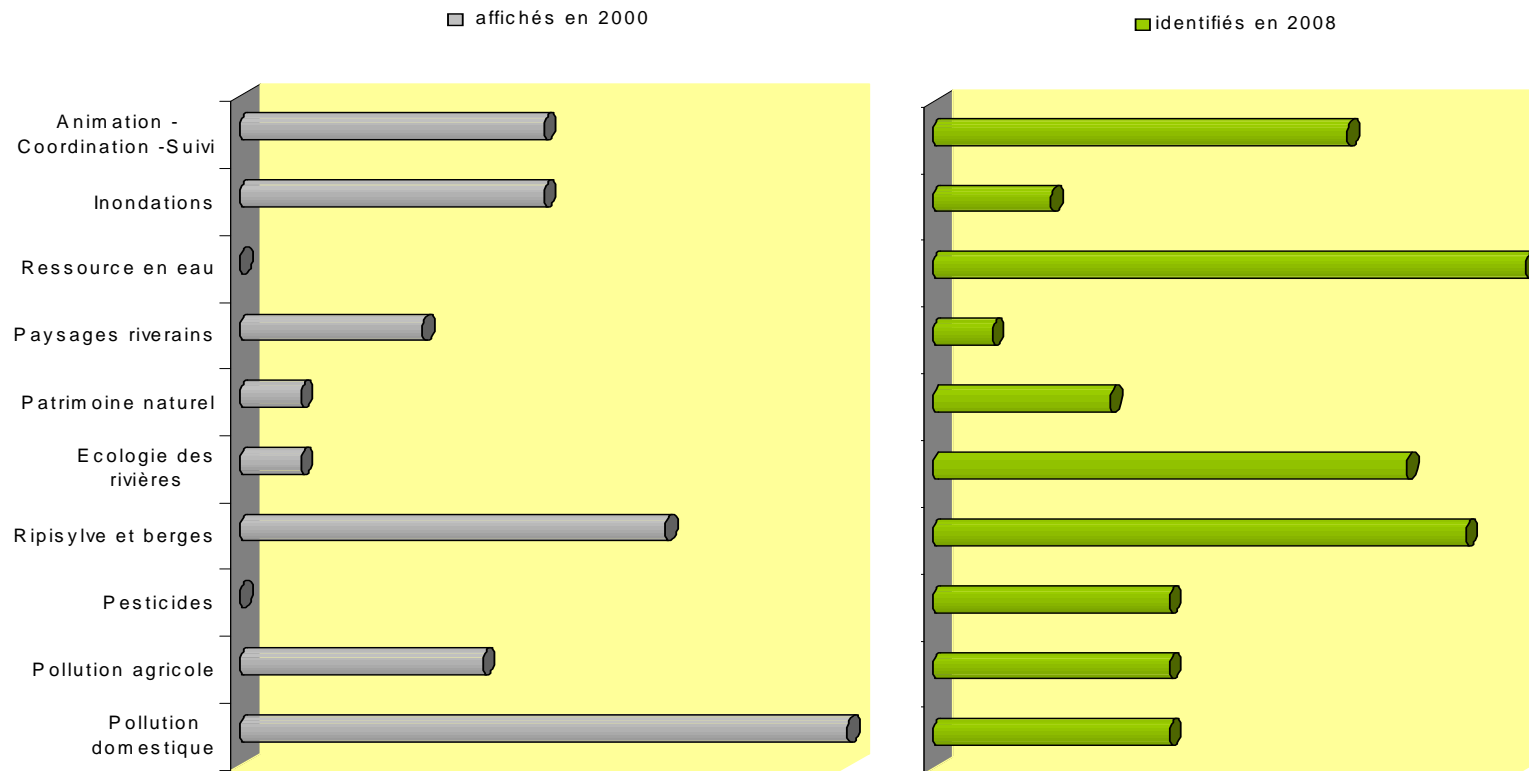


Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr

L'évolution des enjeux du bassin versant du Lignon entre 2000 et 2008

Illustrations de l'évolution de la part prise par chacune des thématiques de la gestion intégrée de l'eau



L'objectif majeur de cette seconde procédure est sans conteste **l'atteinte et la conservation du Bon Etat des cours d'eau** au sens de la DCE.

I - Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour atteindre le bon état chimique des masses d'eau

⇒ Assainissement domestique

Il subsiste quelques secteurs à assainir. Les priorités seront définies par rapport au gain de qualité escompté pour les milieux récepteurs et tout particulièrement pour les masses d'eau éloignées du bon état.

De nombreuses communes ont vu leur parc d'unités de traitement des eaux usées s'accroître considérablement, avec jusqu'à 4 ou 5 stations à gérer, parfois sans personnel qualifié. Se pose la question de la bonne gestion de ce parc mais aussi du système d'assainissement complet c'est-à-dire avec le réseau.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (environ 20% de la population est concernée) qui ont été visités à ce jour est très faible. La question de la réhabilitation se pose ainsi que celle de la prise de compétence par les SPANC.

⇒ Pollution d'origine agricole

Après une caractérisation de l'activité agricole, il conviendra d'étudier les possibilités de modification des pratiques et la réduction des apports par pollution diffuse.

⇒ Qualifier et quantifier l'enjeu « pesticides » sur le bassin du Lignon identifié par la CROPPP comme bassin sensible

⇒ Se doter d'outils d'aide à la décision/gestion pour le bassin versant en déterminant la capacité des milieux à recevoir des rejets, en intégrant les usages de l'eau (ressource AEP notamment), afin de définir des niveaux de rejets par masses d'eau.

NB : l'évaluation de la qualité des cours d'eau avant le démarrage du second contrat de rivière sera disponible grâce à l'étude qualité des eaux d'ores et déjà engagée par le SYMILAV en 2008.

II – Atteindre le bon état écologique des cours d'eau

⇒ Entretien des cours d'eau

Il y a nécessité de redéfinir d'une part une stratégie d'entretien et de mettre en place un plan d'entretien de manière concertée et d'autre part une stratégie de lutte contre la renouée du Japon. Les travaux d'entretien doivent être accompagnés d'une pédagogie forte avec plusieurs messages à faire passer auprès des élus et des riverains. La fonction écologique de la ripisylve devra être davantage intégrée.

⇒ Que peut-on faire sur les cours d'eau physiquement dégradés ?

En particulier pour le Vizézy aval et les petits affluents de plaine. La question qui se pose est : que peut-on faire techniquement et à quel coût ? Comment atteindre le bon état écologique sur ces masses d'eau ?

Il ressort le besoin d'une étude des possibilités et des potentialités. Il s'agirait d'une étude pluridisciplinaire : géomorphologie, dynamique, biologie... apportant un diagnostic et définissant les solutions techniques (scénarios chiffrés).

⇒ Un programme d'actions visant à améliorer le milieu

De nombreuses données existent sur la faune piscicole. Sur la base d'une synthèse, il y aura lieu de définir les besoins de connaissances complémentaires éventuels, d'établir un diagnostic global permettant la définition d'objectifs cohérents avec le potentiel d'une part et les autres objectifs qui seront retenus pour la rivière d'autre part. Définir l'impact du choix de tel ou tel objectif sur les activités, usages... (et inversement). Définir les mesures ou actions à mettre en

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr

œuvre en terme d'amélioration du milieu mais aussi en terme de gestion des milieux (par exemple examen de la cohérence de la gestion des plans d'eau avec le niveau typologique des cours d'eau, faisabilité du franchissement d'ouvrages, gestion des débits...).

⇒ Acquérir une meilleure connaissance des zones humides « délaissées » du bassin versant et proches des cours d'eau. Pour cela un inventaire/recensement pourrait être engagé (il est d'ores et déjà engagé en 2008 par le SYMILAV pour les fonds de vallons humides). L'intérêt serait pour chacune des zones identifiées de définir son intérêt : hydraulique, naturaliste, paysager... puis d'étudier les possibilités de préservation, gestion, protection en fonction du rôle qu'elles assurent.

III – Elaborer un schéma de gestion quantitative de la ressource en eau en étroite coordination avec le SAGE Loire en Rhône Alpes

Le bassin versant du Lignon possède une ressource en eau naturellement limitée (essentiellement des prises d'eau de surface et peu de ressources souterraines).

Les besoins du bassin versant sont tout d'abord de mieux connaître la ressource, les usages de l'eau, l'impact des prélèvements sur les milieux et l'adéquation entre ressource et besoins (des milieux et des usagers).

Le SAGE Loire en Rhône Alpes gèrera l'acquisition de la connaissance des ressources disponibles.

Le SYMILAV, afin de permettre au SAGE l'examen de l'adéquation entre les besoins et les ressources, doit acquérir les connaissances pour définir :

- ⇒ **Les besoins des milieux aquatiques** pour assurer leur fonction biologique. Connaître en détail les débits d'étiage et le débit minimum biologique des cours d'eau les plus vulnérables ainsi que l'impact des prélèvements ;
- ⇒ **Les besoins en eau actuels et futurs pour tous les usages** : AEP, agriculture, industrie, hydroélectricité, neige artificielle, « résineux ».

En parallèle et en cohérence avec la démarche du SAGE, les élus du SYMILAV souhaitent rechercher les pistes d'actions possibles visant à économiser l'eau ou à la recycler en considérant les aspects techniques mais aussi juridiques.

Enfin pour répondre à la question de l'enrésinement du haut versant du Lignon et de son impact sur la ressource, deux pistes seront explorées :

- la recherche d'un partenariat scientifique de type universitaire pour étudier, comprendre, apporter des éléments rationnels sur les impacts ;
- la recherche de solutions juridiques pour réduire voire supprimer l'enrésinement sur les berges des cours d'eau qui présente d'autres inconvénients (problème de stabilité...).

IV – Assurer la gestion du risque inondation en cohérence avec l'esprit du contrat de rivière

Cet objectif pourra se décliner de manière opérationnelle par la finalisation de la protection des zones inondables identifiées en 1995 sauf à démontrer que les conditions ont évolué ou que le risque a diminué.

V – Assurer une mise en valeur « éco-récréative » des milieux aquatiques

Il est souhaité une mise en valeur récréative mais plus « modeste » que celle définie au premier contrat de rivière, ou « de proximité », davantage centrée sur les cours d'eau et dans le respect de leur fonctionnement écologique.

Certaines actions pourraient également servir de support à la sensibilisation du public (lien avec l'objectif suivant).

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr

VI - Suivre, promouvoir et animer une nouvelle procédure

La déclinaison opérationnelle de cet axe peut s'articuler autour des points suivants :

Réflexion et définition d'une stratégie de concertation au préalable et durant le déroulement de la procédure.

Prévoir une évaluation ex-ante de la future procédure.

Choisir les actions à mettre en œuvre afin de respecter l'objectif de bon état en tenant compte de la capacité des milieux récepteurs, des usages, de l'impact des prélèvements sur les milieux... Il s'agira de faire le lien entre les objectifs I et III.

Etude prospective concernant les équipes d'intervention.

Réflexion et définition d'une stratégie de communication en lien avec la nécessité d'un important travail de sensibilisation en direction de nombreux publics : élus, propriétaires riverains, population du bassin versant, agriculteurs...

Mise en place du suivi technique et financier de la nouvelle procédure pour un suivi optimal de l'avancement du programme (définition des indicateurs de suivi). Un temps d'organisation pratique de ce suivi sera prévu avant le démarrage de la nouvelle procédure.

Coordination des procédures : la coordination des procédures en cours sur le territoire (nouvelle procédure Lignon, SAGE Loire, NATURA 2000, Scot, PLU...) est primordiale pour garantir la cohérence des objectifs et des actions de chacune.

4 - LES BESOINS EN ETUDES COMPLEMENTAIRES

Le contenu du second contrat de rivière du Lignon ne pourra être défini précisément, volet par volet et action par action, qu'à l'issue de la réalisation d'études techniques dont le contenu est susceptible de connaître une évolution en fonction des études qui seront lancées dans le cadre du SAGE.

Le SYMILAV a d'ores et déjà engagé plusieurs études et réflexions en interne (ou à venir courant 2008) de manière à ne pas rompre la dynamique engagée : étude qualité des eaux, inventaire des zones humides, caractérisation de l'activité agricole, diagnostic de la ripisylve.

<i>Etudes</i>	<i>Objectifs soutenus</i>	<i>Estimatif</i>
<i>Pour mémoire, l'étude qualité des eaux est en cours de réalisation</i>	I	
1 – Définition du programme d'assainissement collectif et non collectif. Réflexion sur la gestion des rejets à l'échelle du bassin versant	I	35 000 €HT
2 - Caractérisation de la pression due à l'activité agricole	I et VI	Pour mémoire
3 - Définition du risque de pollution par les produits phytosanitaires	I	30 000 €HT
4 – Etude éco-géo-morphologique pour la restauration des cours d'eau	II	95 000 €HT
5 – Etude de définition des besoins en eau	III	A définir selon SAGE
6 – Etude « Gestion du risque inondation »		25 000 €HT
7– Inventaire des zones humides proches des cours d'eau	II	Pour mémoire
8 – Définition des actions de mises en valeur « éco-récréative » des cours d'eau	V	30 000 €HT
9 – Définition d'une stratégie de communication et d'actions en phase préparatoire	VI	35 000 €HT
TOTAL estimatif et partiel		250 000 €HT

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr

En parallèle à ces études, le SYMILAV souhaite engager un certain nombre de réflexions visant à :

► **Améliorer la connaissance du territoire et enrichir le débat**

Impact de l'enrésinement du bassin versant sur la ressource en eau : il s'agit d'apporter des éléments précis en réponse aux nombreuses interrogations récurrentes sur le sujet. Cela pourrait passer par la mise en place d'un partenariat avec l'Université de Saint Etienne qui travaille déjà sur ce sujet : réaliser une synthèse bibliographique, mettre en évidence les manques de connaissances, définir les investigations à mener et leur coût. Cette recherche pourrait constituer une fiche action du futur contrat de rivière. La période préalable servira à établir le partenariat, en définir les modalités et le contenu.

Etude des possibilités de réduction de l'enrésinement sur les bords des cours d'eau : le but est de rechercher les possibilités existantes pour réduire la présence de résineux sur les berges des cours d'eau et se doter des outils nécessaires. Une approche juridique est envisagée pour préciser l'opportunité de la mise en place d'une législation des boisements. Une étude de cas serait menée (ex. Parc du Livradois Forez).

Là aussi la période préalable servirait à cadrer et définir le type d'action envisageable dans le cadre de la seconde procédure. Le recours à un juriste aura un coût non estimé à ce stade.

► **Améliorer l'efficacité et le portage de la seconde procédure**

Etude prospective concernant les équipes rivière : l'idée est de pérenniser les équipes. Il s'agit d'étudier les possibilités financières de professionnalisation des postes. Le lien sera fait avec les conclusions des études préalables et avec le contenu du 2^{ème} contrat (en terme de « charge de travail » potentielle et de financements). Cette étude serait réalisée par le SYMILAV en interne.

Définition et mise en place d'une stratégie de concertation : le SYMILAV souhaite se donner un temps de réflexion pour rechercher la manière d'associer tous les acteurs concernés par le contrat de rivière et définir avec eux les objectifs et les actions de la future procédure.

Cette démarche sera réalisée en interne. Cependant seront pointés les besoins en interventions extérieures selon les thématiques : acteur du bassin versant ou personnes extérieures faisant office de médiateur pour les réunions à fort enjeu ou à risque de conflit...

Volet spécifique agriculture : mise en place de la concertation avec la profession pour rechercher ensemble les possibilités d'action sur les différents axes. Etudier les possibilités de réduction des consommations d'eau, de modification des pratiques, de modification des cultures...

Evaluation du programme d'actions avant finalisation du dossier définitif : le but est de donner au second contrat de rivière les meilleures chances de réussite en produisant un programme pertinent et cohérent, en le dotant des moyens nécessaires et adaptés aux possibilités des acteurs locaux.

Tout au long du déroulement des études préalables, il s'agira d'obtenir une bonne vision transversale des travaux en examinant leur cohérence (hypothèses formulées pour l'élaboration de scénarios...). Cette coordination et cette « surveillance » peuvent être assurées par le chargé de mission. C'est lui qui veillera à ce que toutes les données nécessaires aux différentes études soient identiques et du même niveau de qualité.

A la fin des études, il conviendra de mener une analyse des conclusions et actions pressenties ; d'examiner là aussi leur pertinence avec les objectifs (en particulier de bon état), leur cohérence avec les moyens proposés.

Enfin, il conviendra de vérifier la **capacité financière** des maîtres d'ouvrage à s'engager dans la globalité du programme dans le temps imparti, et réajuster si nécessaire.

Cette analyse pourrait être réalisée en interne notamment tout au long du déroulement des études. Des aides extérieures sont aussi envisageables.

Claudine LECURET



Consultante Milieux Aquatiques

4010, route de Ferrières - 74370 PRINGY
claudine.lecuret@wanadoo.fr